

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 décembre 2024
Date d'affichage 11 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241220-CM2410-DEL5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 17 + 12 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE
LIEU-DIT CHEMIN DE LA BARQUE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) en date du 10 juillet 2024, estimant la valeur du bien situé au lieu-dit *La Barque* à 51 000 €, avec une marge d'appréciation de 20 % ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant la mise en vente de la maison située au lieu-dit *La Barque*, cadastrée sous le numéro 081 D 121, pour une superficie totale de 560 m² ;

Considérant que le prix de vente proposé, fixé à 55 000 €, se situe dans la fourchette d'appréciation établie par la Direction de l'Immobilier de l'État et correspond aux critères locaux ainsi qu'aux conditions du marché immobilier ;

Considérant que Monsieur Maxime Serge Julien Blanchet s'est manifesté comme acquéreur potentiel du bien communal ;

Considérant que l'acte de vente sera rédigé par Me Alix CHAPDELAINÉ, notaire à La Ferté-Bernard, et que les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur ;

Après avoir délibéré ;

- **APPROUVE** la vente de la maison située au lieu-dit **La Barque**, cadastrée **081 D 121**, d'une superficie totale de **560 m²**, au prix de **55 000 €**, conformément à la législation fiscale en vigueur à Monsieur **Maxime Serge Julien BLANCHET**.
- **FIXE** les frais relatifs à cette transaction à la charge de l'acquéreur.
- **CONFIRME** que l'acte notarié sera rédigé par Me Alix CHAPDELAINÉ notaire à La Ferté-Bernard.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU